

**Le Réseau d'Ecoute, d'Appui et  
d'Accompagnement des Parents**

**REAAP**

**des Hautes-Alpes**

**DIAGNOSTIC  
TERRITORIAL**

**Avril 2007**



**69, bd G. Pompidou – 05000 GAP ☎ : 04. 92. 51. 30. 21. 📠 : 04. 92. 52. 40. 63.  
REAAP – 128, bd G. Pompidou Le Select – 05000 GAP ☎ : 04. 92. 51. 93. 57 📠 : 04. 92. 51. 74. 52.**

# SOMMAIRE

## **Introduction ..... p. 3**

Le REAAP : éléments de définition et enjeux

Les Hautes-Alpes : éléments statistiques

## **I - La structuration du réseau et le découpage territorial..... p. 5**

1) – Les instances de suivi ..... p. 5

2) – Les partenaires institutionnels ..... p. 6

3) – Les bassins et référents de bassin ..... p. 7

## **II – Les projets parentalité ..... p. 13**

1) – Appels à projet, traitement des dossiers ..... p. 14

2) – Porteurs et types de projet ..... p. 15

3) – Constats, contraintes et attentes des porteurs de projet ..... p. 18

4) - Etapes préalables/pré requis nécessaires à la création  
d'un projet parentalité ..... p. 20

## **III – La place et le rôle des parents et des familles : l'enquête par questionnaire..... p. 22**

1) - Eléments de méthodologie ..... p. 22

2) - Analyse des résultats ..... p. 23

3) – Synthèse ..... p. 35

## **IV – Propositions et pistes de travail 2007 – 2008..... p. 37**

# Introduction

## Le REAAP : éléments de définition et enjeux

« Exercer sa parentalité, c'est notamment définir et poser un cadre structurant à son enfant dans les limites duquel il peut s'épanouir et grandir. C'est être en capacité d'écoute et de dialogue en se positionnant comme adulte responsable et bienveillant. Si, d'une façon générale, tous les acteurs de l'enfance sont concernés, les parents gardent une place unique. L'évolution de la société, mais aussi de multiples mutations touchant les familles, les relations conjugales et les rôles parentaux, rendent parfois difficiles l'exercice de la parentalité et l'éducation des enfants. La multiplication des informations, voire des injonctions ne facilite pas la tâche des parents. Tous les parents ont besoin de savoir qu'ils ne sont pas seuls face aux interrogations qui peuvent apparaître dans les différentes étapes du développement de leur enfant.

C'est pourquoi, suite à la conférence de la famille de 1998, les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) ont été créés par la circulaire DIF/DGAS/DIV/DPM n° 1999-153 du 9 mars 1999. Ils permettent la mise en réseau d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités dans le respect et le soutien.

Ils sont, par ailleurs, un cadre de partenariat entre les différentes institutions et associations intervenant dans le champ de la parentalité essentiel pour le développement de synergies et la mutualisation des pratiques, ainsi que des connaissances. »

**Circulaire DIF/DGAS/2B/DESCO/DIV/DPM n° 2006-65 du 13 février 2006 relative aux REAAP<sup>1</sup>.**

« La priorité recherchée est de s'adresser à toutes les familles du département par la mise en réseau d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités, en s'appuyant sur les initiatives qui existent déjà, tout en développant de nouvelles actions à leur intention, et en mettant en réseau les différents acteurs, parents et professionnels. »

**Convention relative à l'accompagnement des familles dans les Hautes-Alpes, signée le 21 février 2007 entre l'État, le Conseil Général, le CCAS de la ville de Gap, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et l'UDAF<sup>2</sup>.**

## Hautes Alpes : éléments statistiques

- Population estimée au 1<sup>er</sup> janvier 2005 : 132 000 habitants (121 419 en 1999)
- 177 communes, 20 communautés de communes et 7 communes non regroupées en intercommunalité. 4 Pays dont 2 à cheval sur un ou plusieurs autres départements limitrophes (départements 04, 26).

---

<sup>1</sup> Cf. annexe 1 : circulaire et charte REAAP 2006

<sup>2</sup> Cf. annexe 2 : convention du 21 février 2007

- Préfecture Gap : population estimée en 2005 à 38 200 habitants (36 262 en 99)  
Sous Préfecture Briançon : 11287 habitants (recensement 99)
  
- 21 crèches et Haltes garderies + 62 établissements saisonniers
- 55 CLSH conventionnés avec la CAF en 2006
- Nombre d'enfants allocataires CAF : 9209 enfants de 0 à 6 ans et 9528 de 7 à 11 ans et 10292 de 12 à 18 ans en 2005 : 29029 ont moins de 19 ans (soit environ 25% de la population totale).
  
- 31 écoles maternelles (dont une privée), 133 écoles primaires (dont 5 privées) + 12 collèges, 4 lycées d'enseignement général, 1 collège/lycée privé, 5 lycées professionnels (dont 1 privé)
- 900 étudiants inscrits à l'Université
- 3830 associations répertoriées
- 11 centres sociaux (dont le dernier créé en 2007)

# I - La structuration du réseau et le découpage territorial

## 1) Les instances de suivi

Le pilotage du REAAP a été confié dès 1999 à l'UDAF. Il est animé par la présidente et le directeur de l'UDAF, renforcés depuis octobre 2006 par une chargée de mission à mi-temps.

Dans ce cadre, l'UDAF est chargée :

- de contribuer à l'analyse des besoins des familles sur le territoire et recenser les ressources locales ;
- d'organiser et participer à l'animation du réseau en partenariat avec les référents des bassins ;
- de suivre, accompagner les actions mises en œuvre, participer à l'évaluation de celles-ci, et favoriser la mutualisation des expériences entreprises ;
- d'initier et soutenir le montage de projets départementaux ;
- de mettre en place des actions de formation des acteurs de parentalité ;
- de coordonner les différents dispositifs qui traitent de la parentalité (points info famille, contrats locaux d'accompagnement scolaire).

Un comité d'animation se réunit tous les trois mois environ et a pour missions de :

- promouvoir des rencontres et les échanges entre les différents bassins de vie, favoriser la confrontation et l'évaluation des pratiques, la capitalisation et la diffusion des projets de parentalité mis en œuvre ;
- favoriser la synergie entre les référents des bassins de vie et les institutions qui interviennent auprès des familles ;
- valoriser les actions significatives et évoquer les besoins non satisfaits ;
- être force de proposition auprès du comité des financeurs.

Il est composé de :

- l'UDAF, en sa qualité de pilote du dispositif ;
- les référents des bassins de vie du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents ;
- les représentants de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, de l'Inspection d'Académie, du Conseil Général, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Mutualité Sociale Agricole, du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Gap.

Un comité de financeurs s'est réuni une seule fois en janvier 2005 et n'a pas fonctionné par la suite sous cette forme. Il est chargé de suivre la progression de la mise en œuvre des objectifs définis annuellement. La convention du 21 février 2007 relative à l'accompagnement des familles prévoit qu'il est composé officiellement :

- des représentants de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, de l'Inspection d'Académie, du Conseil Général, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Mutualité Sociale Agricole, du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Gap.
- de l'UDAF, en sa qualité de pilote du dispositif.

Il peut également décider d'orientations nouvelles pour l'année à venir en fonction de l'évolution des besoins des familles, des souhaits des financeurs et des orientations du comité d'animation du REAAP.

## **2) - Les partenaires institutionnels**

L'état des lieux entrepris à partir du mois d'octobre 2006 s'est élaboré à partir des rencontres des partenaires institutionnels suivants :

DDASS – Sylvie Gondre, Fatima Badji

CAF – Joël Tourniaire, Thomas Wos

CCAS – Christiane Farret, Nathalie Die

Inspection Académique, Corinne Conte-Polizzi

Conseil Général – Nicolas Rosin, Carine Ribes, Christine Balducchi

Ville de Gap – Damien Jacquemont, Marie-Claire Lombard Donnet

MSA – Nadine Lanfranchi

DDJS – Georges Bertchansky

La Ville de Gap est représentée au comité d'animation par le CCAS. Des rencontres ont également eu lieu avec les services « jeunesse et vie des quartiers » et « politique de la ville » afin d'avoir une vision plus large des actions dans le domaine de la parentalité suivies ou mises en œuvre par la Ville de Gap, en particulier par les centres sociaux municipaux.

Le partenariat entre les différentes institutions et associations prévu par la circulaire de février 2006 est visible au sein du comité d'animation. Cette instance est perçue comme un lieu qui "permet de travailler en réseau", dans lequel on vient chercher des informations, on peut faire entendre et respecter les directives du Ministère, rappeler et garantir la place des parents.

La concertation, la construction collective y est possible, pas seulement à partir des textes réglementaires ou d'un appel à projet, mais surtout à partir des besoins repérés des familles. Cet aspect est généralement mis en avant par les partenaires, en particulier les acteurs de terrain, qui ne retrouvent pas la même approche dans d'autres dispositifs, notamment le CLAS.

Cependant, on constate que :

- d'une part sa composition est intéressante, mais peut apparaître incomplète. De l'avis même des partenaires concernés, la représentation unique de la Ville de Gap par le CCAS ne suffit pas. La non-représentation des centres sociaux communaux notamment est problématique.
- d'autre part, son action n'est pas suffisamment satisfaisante en tant "que lieu d'impulsion stratégique sur un territoire". Sentiment que le réseau est trop passif en termes d'initiatives. Des partenaires institutionnels soulignent une impression de "ronron".
- Enfin, le comité n'offre pas une représentation partagée du territoire sur ce qui fait famille ou parentalité. D'où, pour les institutions, l'idée de travailler sur des critères pragmatiques par rapport aux manques perçus.

### **3) - Les bassins<sup>3</sup> et référents de bassin.**

Le territoire des Hautes-Alpes a été découpé en plusieurs « bassins de vie » par le pilote du REAAP en 1999, puis re-délimités en 2003 dans le cadre d'un travail de restructuration. Actuellement, le département est découpé en 4/5 bassins de vie ayant chacun leur identité, Pour certains les contours manquent de précision et posent des questions quant à la pertinence du découpage.

Dans chaque bassin, un partenaire/référent chargé d'animer un réseau sur son territoire et de faire le lien avec l'animation départementale a été identifié. Les positionnements sont variables, présentant dans chaque cas, des avantages et des inconvénients.

Le travail en réseau repose, pour une bonne part, sur le volontariat des structures porteuses et l'implication militante, voire personnelle des personnes. Afin de valoriser le travail accompli et assurer une part des frais liés à la mission, une enveloppe de 1000€ a été attribuée par la DDASS pour la première fois en 2006 dans le cadre des subventions REAAP aux référents des bassins Gapençais, Briançonnais et Queyrassin. Il n'a alors pas été décidé si ce financement avait vocation à se maintenir ou pas.

---

<sup>3</sup> Cf. annexe 3 : carte des Hautes Alpes

Concernant le découpage et les têtes de réseau local :

▪ **Le Briançonnais et le Queyras** forment initialement un seul bassin mais travaillent plutôt séparément même si les échanges existent (24525 habitants<sup>4</sup> pour le Briançonnais, environ 20% du département) et 7599 pour Queyras et Guillestrois, environ 6%) :

→ Christophe Fialon, référent famille de la MJC centre social de Briançon : son travail de référent local du REAAP se situe principalement par rapport à ce qui va se passer au sein de sa structure de rattachement et dans le cadre de son travail de référent famille. Ce travail lui permet d'avoir un bon point de vue sur ce qui existe en matière de soutien à la parentalité dans la MJC- CS et à l'extérieur, généré par d'autres structures (professionnels des collectivités locales, des établissements scolaires et acteurs associatifs).

Le poste de référent famille génère une activité importante et variée qui lui permet :

- de connaître le plus de parents possibles sur des lieux formels mais aussi sur des temps et des lieux informels ou qui ne sont pas prévus au départ pour traiter de parentalité ;
- de chercher à ce que les parents qui ont telle envie, idée, problème puissent le retranscrire en terme d'action. Ce sont les parents qui apportent des questionnements ou des solutions. C'est pourquoi les actions passent beaucoup par la prise de parole pour que les parents trouvent les solutions par eux-mêmes autour de points communs.

Des groupes de travail thématiques (issus des rencontres/groupes de parole sur les adolescents, le handicap, la petite enfance, les départs en vacances) se réunissent entre 2 fois et 8 fois par an. Un groupe de travail élargi à tous les acteurs se réunit environ 2 fois par an.

Le bassin s'étend jusqu'à l'Argentière-la-Bessée. Le centre social géré par la communauté de communes du Pays des Ecrins est en lien avec le réseau briançonnais d'animation du REAAP. La Directrice souhaiterait s'impliquer davantage dans le REAAP et se pose la question du positionnement du centre social dans le fonctionnement actuel.

→ Paul Poussou, référent famille de l'Association Culturelle Sociale et Sportive du Queyras (ACSSQ) : le champ d'intervention de l'ACSSQ se situe sur l'ensemble du bassin et l'association organise une bonne part des activités socio-culturelles sur ce territoire. Le référent a de nombreuses occasions de réfléchir ou d'imaginer des pistes de travail autour des questions de parentalité grâce à son temps qui se partage entre le secteur famille et jeunesse.

---

<sup>4</sup> Données issues du recensement 1999



Dans le cadre du poste de référent famille, un groupe de travail comprenant les acteurs de la parentalité du bassin se réunit, environ tous les 3 mois, constitué d'une douzaine de personnes. C'est le lieu d'où émergent des propositions dans ce domaine, où les partenaires tentent de corriger des problèmes et se positionnent notamment par rapport au contenu des actions. Les acteurs de Guillestre sont invités, mais ne se déplacent pas toujours.

Une enquête a été réalisée en 2004 auprès des acteurs et professionnels de la famille qui a permis de mettre en avant, d'une part, des problèmes généraux transmis ensuite aux communes (notamment des besoins de service à la population) et, d'autre part, des points concernant la famille de manière collective.

Les préoccupations portaient sur :

- les difficultés liées à l'adolescence,
- l'éducation – le souci de réussite,
- la santé – le manque de spécialistes sur le bassin.

L'enquête a permis de souligner un manque d'informations sur les services et actions existantes. L'ACSSQ tente d'y répondre à plusieurs niveaux :

- par la mise en place de panneaux d'information réactualisés tous les quinze jours (9 affiches A4 installées par des bénévoles),
- des cycles de conférence environ tous les deux mois avec des intervenants de qualité.

▪ **L'Embrunais** dont les contours ne sont pas très précis et dont les actions semblent surtout concentrées à Embrun (11423 habitants, environ 9.5% du département). La question se pose des limites géographiques du bassin, en particulier de la présence ou non de Chorges et Espinasse.

A l'origine, Janine Soulier, la présidente de l'ADMR a été identifiée comme référente de bassin. Depuis 2003, le réseau local a très peu fonctionné. Début 2007, le réseau est relancé par l'ADMR en collaboration entre Janine Soulier et Odile Turcan, membre de cette association ainsi que de l'association ADRESSE, et qui prendrait le relais par la suite. Une première réunion en février 2007 avec la plupart des acteurs parentalité du bassin a permis de réaffirmer la volonté de travailler ensemble.

Sur ce bassin, l'association Euroscope (créée en 2003) est très active, notamment en matière de soutien à la parentalité et dans la relation avec les jeunes. Leur travail repose fortement sur la participation des familles (parents et enfants) à la vie de l'association et aux actions portées. Ils apparaissent comme des acteurs incontournables dans le réseau local, mais aussi à l'échelle départementale. L'association est conventionnée avec la CAF pour un agrément en animation locale.

Il n'y a pas de structure permanente, de type centre social, sur ce territoire pouvant favoriser un cadre de travail partenarial. Ainsi, la capacité des uns et des autres à travailler ensemble et non pas de manière isolée tournée sur sa propre activité devra être confirmée et renforcée au fil du temps.

- **Le Gapençais** a presque la taille du « Pays Gapençais ». Il comprend le Champsaur-Valgaudemar. La question des limites se pose fortement (56981 habitants, environ 47% du département).

Le bassin Gapençais comprend un grand nombre d'équipements, d'associations, de services, de professionnels qui apportent de la richesse pour un travail en réseau, mais aussi beaucoup de contraintes. De nombreuses actions existent en effet sur ce bassin à l'initiative de professionnels du secteur de la santé, du social, de la petite enfance.

La référente, Catherine Reignier Clausier, responsable de l'association ALPAJE, réunit un groupe tous les 3 ou 4 mois. Les participants ne sont pas toujours les mêmes et un temps assez long de prise de contact est nécessaire à chaque fois. Dans ce contexte le groupe se situe difficilement dans une dynamique de projet. Une réflexion est en cours quant à l'organisation des rencontres, dans l'optique de les faire évoluer vers un travail plus thématique.

Actuellement, la référente du bassin souhaiterait pouvoir co-animer le réseau ou laisser un autre acteur prendre le relais.

Le Champsaur-Valgaudemar fait partie de ce bassin. Les acteurs de ce territoire étaient peu ou pas présents jusqu'à fin 2006, mais la mise en place en 2007 d'un centre social par l'association Sport et Culture en Champsaur permet de reconsidérer ce découpage. De plus, l'association est à l'initiative de rencontres parentalité en 2005-2006, et souhaite reprendre un temps de travail en réseau avec les acteurs « petite enfance » du territoire.

La question se pose quant aux liens avec le REAAP bassin Gapençais : devrait-il « s'autonomiser » par rapport au bassin Gapençais ou plutôt conserver le lien avec ce bassin en continuant à participer aux réunions ? Peut-on concilier les 2 : bassin local en Champsaur + participation au bassin Gapençais ? Cette dernière option suppose une importante disponibilité du référent du Champsaur. D'autre part, une participation d'un représentant de ce territoire est-elle envisageable / nécessaire au comité d'animation ?

Le bassin comprend également la communauté de communes de Tallard Barillonnette sur laquelle peu d'actions sont repérées hormis un projet de crèche à gestion parentale.

- **Le Buech** est très étendu également avec des villes de taille relativement importante par rapport à l'ensemble des villes du département, qui proposent des services et fonctionnent assez indépendamment les unes des autres (19854 habitants, environ 16.5% du département).

Les deux dernières Présidentes de la Crèche de Serres « l'île aux enfants », Corinne Granado et Lydie Bouzin, se sont positionnées sur le rôle de référent du bassin ces dernières années. Un premier travail de rassemblement des acteurs de la parentalité sur le bassin avait été entrepris par Corinne GRANADO avec la participation d'Ellen DAUDON, salariée de l'association. Sur cette base, une rencontre proposée en 2006 par la Présidente actuelle a rassemblé une dizaine de personnes de Serres, Aspres, Veynes et Laragne. Il n'y a pas eu de rencontres depuis, et en général, on note peu de contacts avec Aspres et Laragne. La question est de savoir comment mettre en œuvre le réseau sur le bassin, avec quels moyens et soutiens.

La Présidente s'est peu impliquée dans l'animation du réseau, ses diverses activités ne lui permettant pas de s'y investir suffisamment à son goût. Elle a proposé à d'autres membres du bureau de s'en charger, sans réponse.

D'autre part, Ellen Daudon a quitté ses fonctions de salariée, ainsi que la région, fin février 2007. Elle est remplacée par Lydie Bouzin qui se voit contrainte de quitter son poste de Présidente de l'association.

La question du fonctionnement et de l'animation du bassin est donc fortement remise en question.

Des contacts ont donc été pris avec Veynes (Associations Familles Rurales et le centre social), avec Aspres sur Buëch (centre social et CIAS), Maison des services publics de Serres et Laragne (Mairie). A Veynes, Aspres et Serres les acteurs se sont montrés intéressés par la relance d'une dynamique de travail en réseau. Ces deux dernières villes ont des habitudes de travail en commun et sont favorables à un rapprochement. Les contacts avec Laragne n'ont pas réellement abouti (seulement téléphoniques). Il n'y a actuellement pas de contact avec Rosans.

**Globalement, sur cinq bassins identifiés, trois fonctionnent difficilement : Buëch, Gapeçais, Embrunais.** Les référents s'appuient sur les activités de leur association ou structure de référence et ne parviennent pas à se positionner sur le créneau réseau. Des contraintes de temps, de légitimité, de matériel rendent aussi l'animation du réseau ardue.

**Le Briançonnais et le Queyras fonctionnent, mais on observe des difficultés légitimes à isoler le travail d'animation des bassins des actions de tous les jours.** Le rôle du référent de bassin se confond assez naturellement avec celui de référent famille, qui effectue déjà un travail assez généraliste sur la question du soutien à la parentalité (enfants de tous âges, thématiques de travail diversifiées...).

**Le fonctionnement du réseau est plus aisé s'il est assuré par un professionnel ; cependant la diversité des postures, et notamment l'expérience bénévole, est aussi un atout à ne pas négliger au sein du REAAP.**

Sur le fond, la circulation de l'information et l'échange d'expériences sont recherchés dans l'esprit du REAAP, mais de manière irrégulière. L'information circule peu entre les bassins. Il n'y a pas de visibilité sur les actions « parentalité » à l'échelle départementale.

Les projets « parentalité » communs entre les bassins ou au sein d'un même bassin sont rares. D'ailleurs, cette idée de projets communs n'est pas un enjeu pour certains bassins, où l'objectif d'échange d'information prévaut. Or, la connaissance d'expériences réussies à l'échelle d'un département ou d'un bassin dans d'autres REAAP (départements du Pas de Calais, de la Seine Maritime, du Var...) autorise à penser que ces projets sont possibles. Ils peuvent être également sources de motivation.

## II – Les projets parentalité

Pour autant, les actions et projets visant à soutenir les parents dans leur fonction parentale sont nombreux. En effet, la parentalité est traitée à partir de plusieurs portes d'entrée, ce qui produit un effet de nombre non négligeable.

D'autre part, des approches différentes de la parentalité sont perceptibles et conduisent à apprécier différemment les projets.

En outre, les projets ou actions ne sont pas toujours financés (entièrement ou en partie), ni même connus ou repérés par les institutions ou les acteurs de terrain.

Les raisons de l'absence de financement sont multiples :

- Dans certains cas, **les demandes de subventions ne sont pas toujours acceptées par les financeurs : les projets ne sont pas soutenus s'ils ne respectent pas les conditions fixées au départ.** Cet élément prend une dimension encore plus forte dans le cadre de restrictions budgétaires.

L'effet de nombre notamment oblige à des impératifs de contrôle de plus en plus stricts sur l'impact des projets, la pertinence et la qualité des intervenants et des interventions.

De manière générale, face à ce nombre et à un financement qui n'augmente pas ou peu, les financeurs sont très sensibles aux actions qui se démarquent géographiquement, dans lesquelles interviennent des prestataires variés et de qualité ou par des thématiques nouvelles peu exploitées jusque là.

**De l'avis des financeurs en particulier, ces conditions manquent de précision et de transparence.** La définition de critères d'attribution des subventions pourrait améliorer cet aspect de la situation. De l'avis des porteurs de projet, des critères trop précis, limiteraient les initiatives, or, en matière de parentalité beaucoup de choses restent à inventer.

- Dans d'autres cas, **les actions ne font pas l'objet d'une demande de financement**, volontairement de la part des acteurs. En cause, les délais relativement courts pour répondre à l'appel à projet ; un contenu d'action difficile à rationaliser compte tenu de l'implication fluctuante des parents ou bénévoles ; des dossiers complexes qui représentent une charge administrative trop lourde par rapport à la subvention demandée ( 5 exemplaires de dossiers demandés par action pour l'année 2007) – les petites associations de bénévoles en particulier ne font pas toujours de dossiers faute de moyens, de temps ou de compétences pour les remplir.

- Enfin, **le REAAP ainsi que le terme parentalité sont encore assez nouveaux et tous les acteurs n'avaient pas identifié dès le départ leurs actions d'écoute, de groupe de parole sous la thématique parentalité.** Dans ces cas, c'est la DDASS, la CAF ou l'UDAF qui leur a parlé du REAAP. Ainsi, on peut supposer que le nombre d'actions faisant l'objet de demandes de subventions augmente de manière significative ces prochaines années. Dans ce contexte, la construction de projets collectifs peut être une voie intéressante face à des financements incertains, stables, voire en diminution.

## **1) – Appels à projet, traitement des dossiers par les institutions**

Les financeurs principaux des actions dans le cadre du REAAP sur le département sont **la DDASS** et **la CAF**. Depuis quelques années, une collaboration est mise en place pour le lancement d'un appel d'offre en commun en début d'année et visant à étudier ensemble les dossiers présentés. En plus du dossier COSA un ensemble de pièces différentes est également demandé à l'usage des administrations compétentes.

Depuis 2006, **la Mutuelle Sociale Agricole** finance des projets parentalité dans le cadre de sa branche famille. Elle s'est jointe en 2007 à l'appel à projet commun.

Les dossiers de demandes de subvention au **Conseil Général** doivent être déposés avant le 31 octobre au service de la Vie associative et sont traités par les services concernés au fur et à mesure. Le Conseil Général attribue parfois des subventions en lien avec la thématique parentalité et fait valoir son intérêt de pouvoir étudier les demandes de subvention dans le cadre des rencontres associant la DDASS, la CAF et la MSA. D'autre part, il est question qu'un travail en interne visant à mieux identifier cette thématique puisse se mettre en place dans l'année.

**La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports** semble également intéressée de s'associer à cette rencontre de financeurs afin d'avoir une idée des projets « parentalité » portés par des associations qu'elle connaît, et ainsi avoir une vision plus précise de cette thématique.

**L'Inspection Académique** ne finance pas de projets, mais souhaite être impliquée dans les réflexions sur ce sujet. Il a été convenu d'associer également sa représentante à cette rencontre.

**Le CCAS de la Ville de Gap** finance des projets « parentalité » en cours d'année et il n'a pas encore été prévu d'associer ses représentants.

La représentante de la DDASS a également évoqué l'intérêt qu'il pourrait y avoir à travailler avec les communes et les communautés de communes qui sont des financeurs importants dans les projets proposés.

Jusqu'en 2006, les porteurs de projet identifiés (repérés sur le territoire ou ayant été financés antérieurement) étaient invités par la DDASS à une réunion de présentation de l'appel à projet. Cette organisation ne paraissant pas apporter une plus-value, la DDASS n'a pas souhaité renouveler l'opération en 2007.

A moyen terme, il serait question de travailler avec tous les financeurs sur les attributions de subventions. Il a été également évoqué, par la CAF et la DDASS, l'intérêt de "la mise en place d'un fond commun sur la parentalité pour s'inscrire dans une démarche partenariale forte".

## **2) – Porteurs et types de projet**

En plus des référents de bassin et des personnes rencontrées lors de réunions locales, les contacts dans le cadre de l'état des lieux sont les suivants :

Centre social rural Veynes – Jacques Rouy  
Euroscope – Elisabeth Mérighi, Hélène Clément  
Centre social Haut Buëch – Gabriel Debut, Baptiste Bourel  
Ville de Gap, Centre social Fontreyne – Muriel Théodas, Dominique Terenzi  
Ville de Gap, Centre social Beauregard, Nancy Sabouraud, Laurent Cordonnier  
Ville de Gap, Centre social Centre ville, Natercia Correia  
Ville de Gap, Centre social des quartiers Saint Mens - Mohammed Taleb, Edwige Villard  
Ville de Gap, Centre social les Pléïades – Stéphane Ruaud, Marie-Paule Armando  
Ville de Gap, CMCL - Michèle Baudouin  
Association Sport et Culture en Champsaur, Joël Armand  
Mairie de Laragne, Amélie Koning (contact téléphonique)  
Jacqueline Schüller, ancienne présidente de l'UDAF, responsable de l'équipe du CLER  
Association Parent'ailes, Chantal Daumas, Smadar Ronen  
Centre social Argentières-la-Bessée, Isabelle Ravel  
CIDF – toute l'équipe  
Maison des services publics de Serres - Nathalie Jouve  
APF – Pierre-Léon Vitoux, Mérième Boumerdas  
CIAS Aspres sur Buech – Véronique Eyraud

Tous les professionnels, bénévoles ou parents, rencontrés fin 2006 début 2007, s'inscrivent bien dans le cadre du dispositif : leur mission est, tout ou en partie de "faire de la parentalité". Et même si ce mot est souvent difficile à définir précisément, tous s'inscrivent dans l'objectif de la charte REAAP, à savoir : *« mettre à la disposition (des parents) des services et moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en premier, leur rôle éducatif. »*

Ces rencontres ont permis de recenser plusieurs types d'actions parentalité :

- des actions au sens où les financeurs les entendent, et les financent,
- des actions clairement identifiées non financées,
- des actions non identifiées sous cette thématique
- et surtout une multitude de faits et gestes, expériences, moments, lieux qui vont créer de l'interaction sur l'instant ou plus tard entre les parents et les enfants. Ces lieux peuvent être utilisés pour plusieurs raisons et devenir par la suite « de vrais lieux de parentalité ». A l'animateur, directeur, bénévole ensuite de proposer d'en parler dans un autre cadre.

C'est, tout particulièrement, l'idée développée par les centres sociaux qui placent la parentalité au cœur de leur projet. Celui-ci repose sur une dynamique participative qui vise à autonomiser les familles. C'est pourquoi toutes les activités sont reliées entre elles et participent à la parentalité et au lien social.

Dans ces quatre catégories, il est possible de repérer :

- **Des conférences-débat.** Le Briançonnais et le Queyras organisent plusieurs conférences par an. Les intervenants sont variés, mais certains interviennent très régulièrement et sur l'ensemble du département. Les relations familiales, parents-enfants-adolescents, les fratries, la violence, les addictions sont les thèmes régulièrement traités.
- **Des groupes de parole** : dans le Gapençais, le Champsaur, le Briançonnais. Quelques expériences et des projets sont en cours d'élaboration dans le Buech. L'association Parent'ailes, notamment Madame Smadar Ronen, a été particulièrement sollicitée en 2005 - 2006, ainsi que le CLER.

Les sujets traités sont : la communication avec les adolescents, la sexualité des adolescents, la première rentrée scolaire, la naissance d'un enfant, l'hygiène et l'alimentation... Des sujets sont également traités pour des publics de parents rencontrant des difficultés spécifiques (handicap, troubles du langage, bi-culture...). Ces groupes de parole – de parents sont parfois confondus avec des thérapies de groupe.

- **Des projets sur le moyen ou long terme**, suscitant des liens enfants-parents et de la réflexion sont parfois proposés sur plusieurs mois avec des activités très diverses : par exemple dans le Buech, sur la relation parents-enfants, mise en place d'un cycle de travail comprenant une activité avec des enfants (10 séances de théâtre en périscolaire autour d'un travail d'improvisation orienté autour de la relation parents-enfants) et une activité ados (2 soirées en octobre et novembre à Aspres et à Veynes autour d'un repas puis échanges avec un intervenant qualifié).



Le Queyras travaille sur la question de la sexualité en associant les publics jeunes et adultes à différents moments du projet.

L'Argentière mène un projet sur les mères et les filles d'origine étrangère.

- **Des lieux d'accueil "parents-enfants"** connus sous divers noms (« Pitchouns », « Trampoline »...). Ces ateliers/lieux concernant principalement les parents et enfants de 0 à 3 ou 6 ans. Ils connaissent des succès très variables, inégaux qui ne s'expliquent pas toujours très bien et ils n'ont pas les mêmes objectifs en terme d'accompagnement. Leur objectif principal consiste à rompre l'isolement, travailler sur la socialisation des jeunes enfants, créer des liens par le jeu, la communication, l'échange entre les familles. A partir de là, se mettent en place des projets participatifs, des projets festifs de quartier par exemple. Mais la plupart ne vont pas toujours plus loin dans l'orientation ou la recherche de solutions adaptées pour les familles.

- **Des moments de partage et d'échange de savoirs :**

- o Les ateliers « cuisine en famille », « accueil petites mains »...
- o Les ateliers « informatique » suscitent également des liens et des échanges entre jeunes et adultes : "informatique en famille", « ados NTIC » ou autre terminologie (partenariat fréquent avec le « centre de ressources » de Veynes).

Ces temps permettent d'évoquer et de traiter des difficultés sans tabou. Ils peuvent être le point de départ de rassemblements en famille, d'une certaine mobilisation propice à la mise en place de projets du type repas ou sorties, ou de groupes de parole.

- o La pratique en commun d'une activité sportive (et non pas le sport comme mode de garde) est également une aide à la relation parents-enfants, il s'agit donc de parentalité. Les parents pourraient être davantage valorisés dans ce cadre.

D'autres temps d'échange ou de travail permettent de créer du lien autour de l'enfant entre professionnels et parents, éventuellement d'être porteurs d'autres initiatives parentalité. On peut recenser :

- **Acti-ludo** à Briançon : le mercredi, pour permettre à des parents de laisser leurs enfants à la MJC avec un accueillant qui se chargera de les accompagner aux activités de la structure (concerne en particulier les familles monoparentales).
- **L'accompagnement scolaire** : dans le cadre des CLAS où le soutien scolaire est le point de départ ou l'accroche qui va permettre de faire le lien entre les parents et les enfants et de développer d'autres initiatives visant à valoriser les uns par rapport aux autres.

- Dans le cadre des **relations avec les établissements scolaires** (cellule d'écoute et de prévention)
- Des actions de **préventions sur les conduites à risque** sont également menées en partenariat avec le CODES, la Gendarmerie, axées sur les 10-13 ans.
- Des **repas, sorties en famille et jeux, sorties en familles** organisées par les habitants.
- Une **action intergénérationnelle** menée dans le cadre d'une fête des associations « familles et solidarité ».
- Dans le cadre des crèches des **projets autour de la musique et du jeu** en associant les parents.
- Dans le cadre d'un **relais assistante maternelle**
- Dans le cadre des **activités des centres de loisirs** pour la prise en compte des difficultés parentales – travail avec les assistantes sociales
- Envoi de familles en **médiation familiale** en partenariat avec l'UDAF

### 3) – Constats, contraintes et attentes des porteurs de projet

#### Principaux constats :

- Concernant les actions proposées, les professionnels ou bénévoles observent que les **conférences et groupes de parole, projets divers, s'organisent trop souvent sans participation, mobilisation des parents.**

Pourtant, les acteurs parentalité souhaitent ou revendiquent majoritairement le fait que les parents soient les porteurs des questionnements et des initiatives ou soient associés. Dans la réalité, en effet, ce n'est pas le cas. (Quelques éclairages sur l'implication des parents pourront être apportés par les résultats de l'enquête).

- **Face aux questions que tous se posent** (*Quelles alternatives aux groupes de paroles pour des parents n'iront pas dans ces lieux ? Comment inciter les familles dont les enfants posent problèmes à venir en parler, les faire réagir sans les culpabiliser ? Comment, à partir d'une action, type conférence, peut-on faire du lien ? Comment tirer partie d'une conférence pour ouvrir un débat ou prolonger une discussion*) : La majorité des acteurs de terrain s'accorde sur le fait que **les temps d'échange, d'écoute et de parole informels sont fondamentaux pour attirer les parents.**

Ils soulignent que les familles ne viennent pas dans les lieux ou activités trop formalisées ou trop identifiées « social » ou « psy ». Les centres sociaux notamment connaissent bien ce problème et ont beaucoup de difficultés à faire venir des parents dans des rencontres pourtant destinées à tous.

Les lieux doivent rester suffisamment ouverts pour que les familles pensent y trouver leur intérêt. Par exemple, le hall de la MJC centre social de Briançon, en particulier le mercredi, les couloirs d'attentes qui permettent le croisement de parents de milieux différents ou dont les enfants viennent d'écoles différentes, les centres de loisirs, l'accompagnement scolaire, des moments de convivialité... Le référent du Queyras cite également l'importance des lieux de rassemblement, liés à la pratique d'un sport par exemple.

Ces constats se heurtent à des contraintes :

- **de temps** : les porteurs évoquent des difficultés à répondre aux critères d'évaluation des projets requis par les financeurs, lorsqu'il s'agit de travailler au rythme, forcément irrégulier, des familles. D'où les difficultés à quantifier dans le cadre d'un dossier de subvention tout le travail de contact à maintenir dans la durée avec les mêmes interlocuteurs. Ce travail correspondrait à la partie immergée d'une action parentalité et la conférence, par exemple, à la partie émergente. Le temps devrait être davantage considéré comme un investissement pour la suite.
- **de production** : impératifs de choix, nouveauté, pertinence, efficacité, imposés par les financeurs d'une part et d'autre part, crainte de ne pas répondre aux attentes des usagers qui souhaitent se voir proposer des actions fréquentes, diversifiées et à tout moment de la journée et de la semaine. Les acteurs de terrain soulignent souvent l'attitude de « consommation » passive affichée par certains parents.

Dans ce contexte, les porteurs de projets ont des attentes diverses par rapport au réseau et/ou par rapport aux partenaires institutionnels :

- **Définition** : mieux définir la parentalité et être reconnu dans ce secteur
- **Informations** : Avoir des informations, échanger des expériences sur l'ensemble du département.
- **Formations** :
  - o Des formations seraient à envisager en animation de groupes de parole, d'animation de réseau.
  - o Permettre à des parents de participer à des instances de travail, d'exprimer leur expérience
  - o Proposer des groupes de travail (relations familles /écoles, naissance d'un enfant)

- **Relations porteurs de projets/financeurs** : besoin d'une meilleure prise en compte :
  - o du temps nécessaire à la mobilisation des familles et au montage de projets pour lesquels le professionnel n'intervient qu'en accompagnement. Les dossiers de demande de subvention actuels sont contraignants et ne permettent pas une lecture juste, ne mettent pas en évidence le sens des projets. Les financeurs sont parfois conscients de ce décalage qui génère de l'insatisfaction, de l'incompréhension de part et d'autre. Cependant, la tendance ne semble pas aller vers une simplification.
  - o des différences d'échelles entre les territoires (selon la taille du territoire, on peut être satisfait d'une action qui accueille 5 ou 10 parents - ex dans le Queyras, mais aussi dans le sud du Département).
  
- **Relations entre porteurs de projet** : pouvoir améliorer leurs relations et travailler dans la confiance avec les acteurs d'un même territoire.

#### **4) – Etapes préalables/pré requis nécessaires à la création d'un projet parentalité**

Face aux difficultés plus ou moins clairement identifiées à la fois par les porteurs de projet et les partenaires institutionnels, il est possible d'établir une liste de préconisations correspondant à des étapes préalables à l'existence d'un projet parentalité.

L'environnement du projet et le lieu :

- **Favoriser et veiller à :**
  - o **la souplesse** de la part de l'équipe ou du référent
  - o **la convivialité** du lieu, de l'équipe
  - o **la qualité** de l'accueil et de l'écoute, du contenu, de l'éthique, du langage
  - o **la disponibilité** (pas d'accueil forcément spécifique, pas d'horaires de permanence...)
  - o **la proximité** entre plusieurs équipements facilite les contacts intergénérationnels, mais les rencontres ne sont pas évidentes à mettre en place
  - o **l'implication** des territoires les plus isolés

- **Instaurer un climat/relation de confiance** : parfois besoin d'un accompagnement progressif avant que les parents fréquentent certains groupes.
- **Garantir la confidentialité** : complexe à obtenir/créer si on est sur un territoire rural ou s'il y a une proximité de voisinage (difficulté pour les parents de venir exprimer des expériences parfois douloureuses à un public qu'ils sont susceptibles de connaître du fait de la taille du territoire).

#### Le projet :

- **Restaurer la capacité d'autonomie des parents et leur capacité à comprendre** : cela suppose des projets clairs et délimités pour que les parents donnent du sens à ce qui est fait. Permettre aux parents de prendre une place à leur mesure, et non pas la place qu'on veut qu'ils prennent, à partir d'une idée concrète qu'ils ont formulée ou qu'on les a aidé à formuler.
- **Valoriser les savoir-faire, compétences, autorité des parents**, notamment par la mise en place de temps d'apprentissage de choses communes (langue, cuisine, mécanique, couture..).
- **Créer plus de transversalité entre les actions et entre les publics** : veiller à la prise en compte des publics spécifiques, en particulier des publics présentant un handicap.
- **Veiller à mieux faire coïncider les problématiques** de société et les problématiques locales.
- **Faire évoluer les pratiques** par rapport aux difficultés des parents, **tout en maintenant des actions antérieures** qui peuvent encore profiter à de nouveaux publics.
- **Repérer des professionnels** des structures socio-culturelles, sociales, médico-sociales susceptibles d'intervenir, pour pouvoir ensuite organiser des projets ou des rencontres qui garantissent une certaine diversité des approches.
- **Mutualiser les actions** sur un même territoire (avoir une logique de bassin).
- **Communiquer et informer** : les structures communiquent assez peu et en général sous forme de tracts, affiches avec des difficultés de diffusion et le coût que cela suppose. Des actions plus abouties de panneaux d'affichage régulièrement actualisés, une lettre information "parentalité", une utilisation inégale de l'outil informatique et d'Internet.

### **III – La place et le rôle des parents et des familles : l'enquête par questionnaire**

Suite à cette période de repérage et de contact des acteurs de terrain et afin d'approfondir notre connaissance des préoccupations, besoins et attentes des familles en matière d'éducation des enfants, il a été décidé de procéder à l'élaboration d'une enquête par questionnaire à destination des parents.

#### **1) - Eléments de méthodologie**

Une première version du questionnaire a d'abord été proposée pour remarques et modifications aux acteurs de terrain rencontrés dans les bassins. Un questionnaire définitif, ainsi que la méthode d'administration et le mode d'échantillonnage, ont été validés lors du comité d'animation du 9 janvier 2007.

**Le questionnaire compte 19 questions** dont une seule question ouverte, les questions fermées requérant cependant des compléments de réponse<sup>5</sup>.

Afin de garantir un meilleur taux de retour et une bonne compréhension des questions de la part des personnes interrogées, **le mode d'administration proposé est le face à face** : cela a été appliqué, sauf à l'Argentière où le questionnaire a été distribué par le biais de l'école.

Le nombre de retour souhaité était de 80. La population à enquêter est : les **mères ou pères d'au moins un enfant**. Un nombre de questionnaires attendu par bassin a été établi proportionnellement à la taille des territoires.

L'échantillon retenu a été construit par le jugement de chaque enquêteur, donc de manière très empirique : en général, ils ont veillé à enquêter auprès de familles fréquentant leur structure ou association, mais aussi ne la fréquentant pas. Cependant, il n'est pas possible de vérifier ces éléments et les réponses induites par la fréquentation d'un lieu jouent forcément, pouvant introduire des biais – il en a été tenu compte dans l'analyse.

**Cent deux questionnaires** ont été administrés sur l'ensemble du département. Quinze structures ou associations ont participé à la diffusion et une ou plusieurs personnes par structure ont bien voulu se prêter au travail d'enquête : les centres sociaux du département, l'association Adresse, Euroscope, Sport et Culture en Champsaur, le CLER, la crèche l'île aux enfants, le CRAF.

---

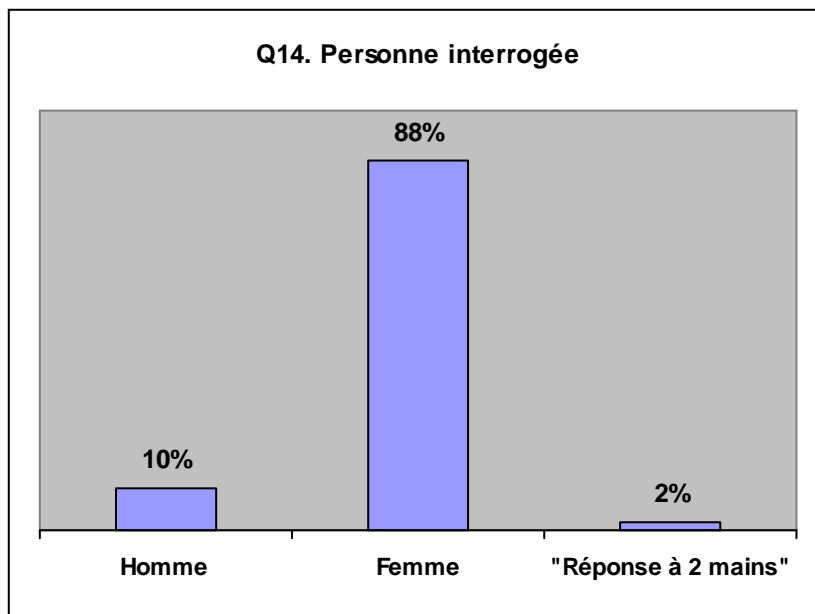
<sup>5</sup> cf. annexe 4 : le questionnaire REAAP 2007

Les objectifs « modestes » fixés au départ compte tenu des moyens, ont été atteints et dépassés largement dans certains bassins. La participation des acteurs du REAAP anciens ou plus récents est à souligner car significative d'un intérêt de tous pour le réseau et signe d'encouragement pour la suite. Tous, à leur niveau, ont contribué à la réussite de l'enquête, par l'administration des questionnaires, souvent la saisie des réponses, parfois des conseils et apports techniques. Les temps impartis ont été respectés et, malgré quelques difficultés à remplir les grilles de saisie, la méthodologie a globalement été suivie.

Une réunion, programmée le 15 février, pour échanger sur les difficultés rencontrées et les résultats obtenus, a connu une très bonne participation des acteurs. Mis à part quelques personnes excusées, toutes les personnes conviées, référents de bassin et autres, étaient présentes. Quelques échanges de fond ont pu avoir lieu concernant les difficultés pour les parents de se rendre dans des lieux trop formalisés. La rencontre inter-bassin dans le cadre du REAAP est une formule intéressante probablement à reconduire occasionnellement en fonction des besoins.

## 2) - Analyse des résultats

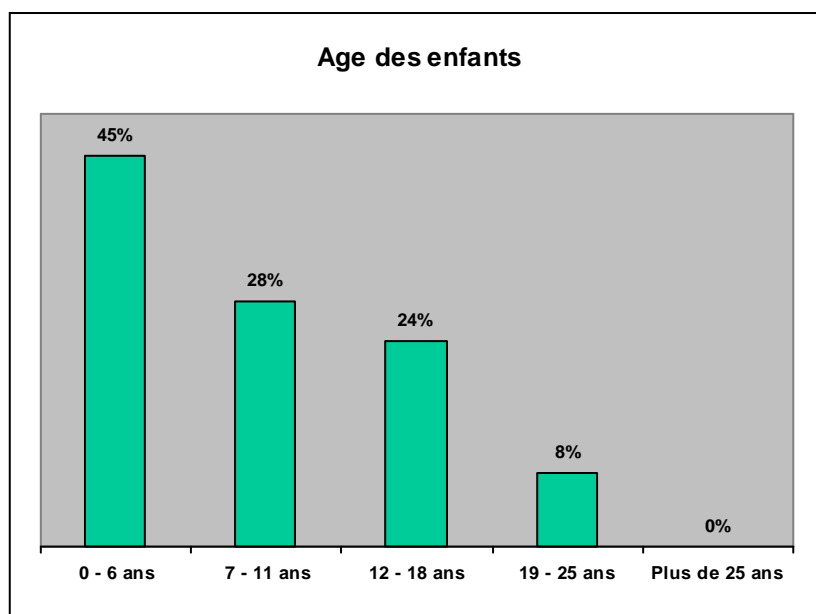
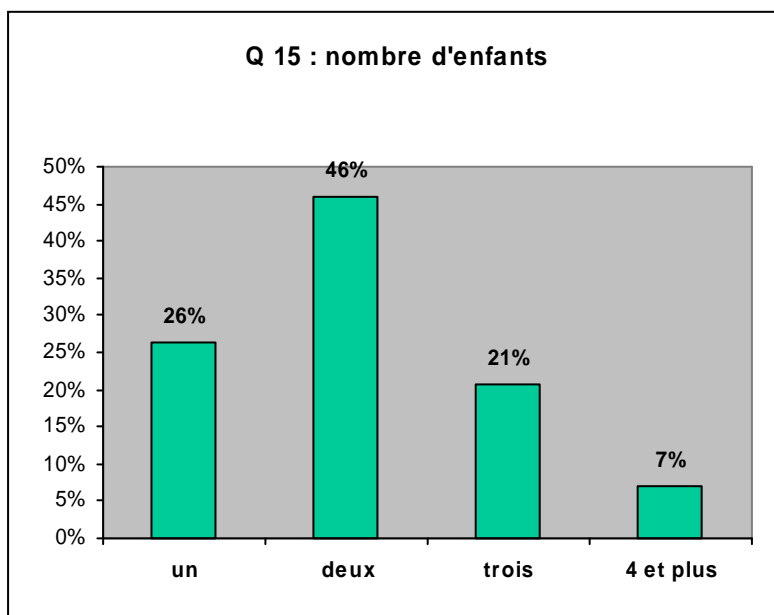
### La population enquêtée :



Sur l'ensemble des personnes interrogées, **88% sont des femmes**. Un résultat fortement lié aux lieux d'administration des questionnaires (plutôt fréquentés par des femmes, en particulier les centres sociaux) et au temps, c'est-à-dire en journée.

**82% vivent en couple et 74% ont au moins 2 enfants**, ce qui est assez représentatif par rapport à la moyenne nationale.

En cumulant le nombre d'enfants de toutes les personnes interrogées, on obtient **190 enfants : 55% sont des filles et 45% des garçons**, ce qui est très proche de la moyenne nationale.



Pour l'ensemble des enfants, **45% ont entre 0 et 6 ans, 28% entre 7 et 11 ans, 24% entre 12 et 18 ans, 8% entre 19 et 25 ans.**

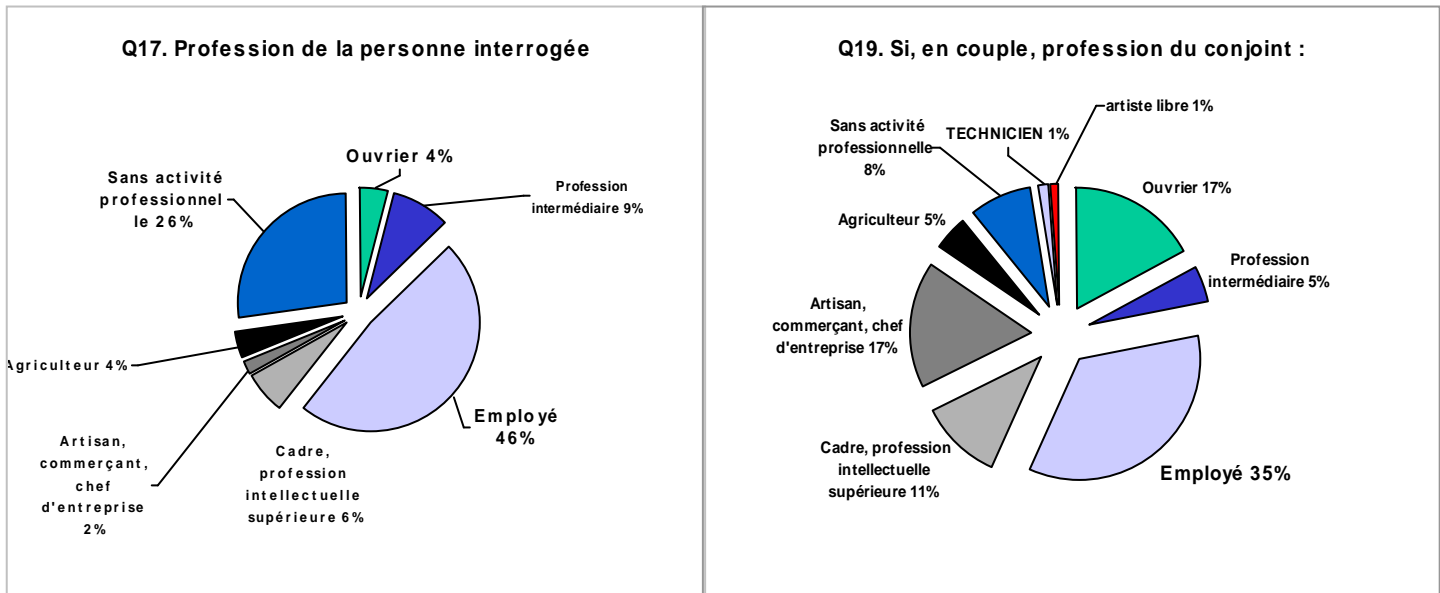
La tranche petite enfance est la plus représentée, mais dans des proportions raisonnables, ce qui n'a pas d'influence trop lourde sur les réponses.

Les lieux de résidence correspondent assez bien à la répartition de la population sur le département, il y a donc une représentativité assez bonne sur ce critère.

Bassin	Population enquêtée	Population par bassin
Briançonnais/Argentière	24%	20%
Queyras	8%	6%
Embrunais	9%	9,5%
Gapençais	33%	47%
Champsaur	8%	
Buech	19%	16,5%

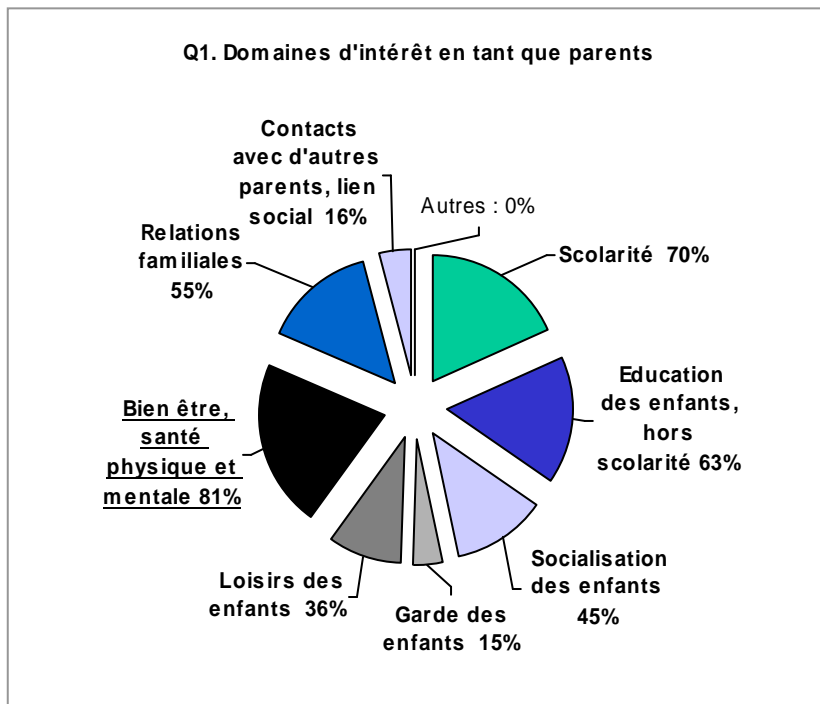


Parmi les personnes interrogées, on constate une sur-représentativité de personnes sans activité et d'employés et cela correspond assez bien aux publics rencontrés dans les structures ayant participé à l'administration des questionnaires. Parmi les conjoints des personnes interrogées on constate également une part plus importante d'employés.



Sur l'ensemble des personnes interrogées, six personnes seulement, du nord du département, ont laissé leurs coordonnées.

**Domaines d'intérêt, sources d'information et cadre de discussion des parents**



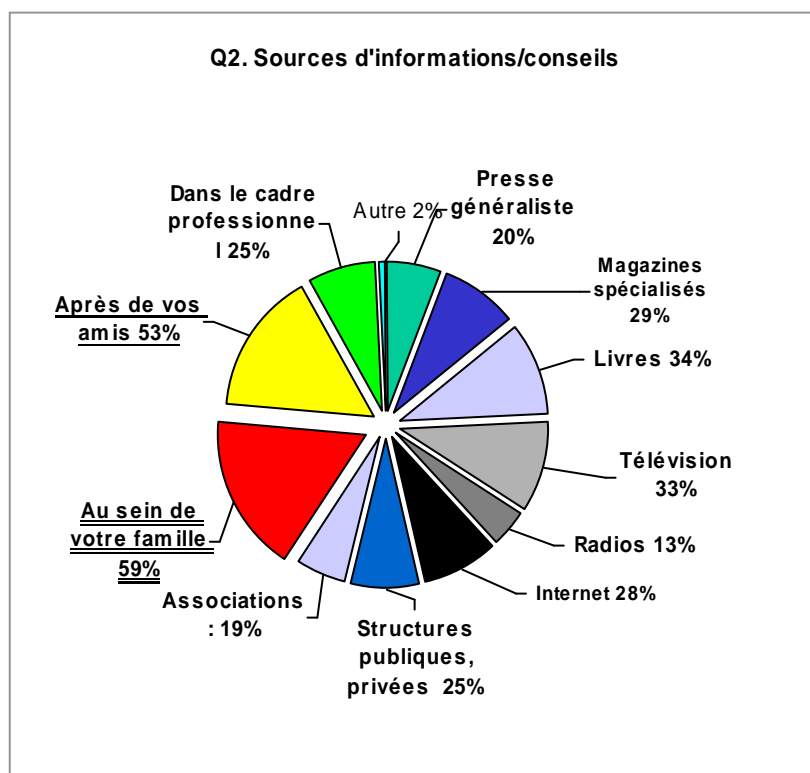
Sur l'ensemble des personnes interrogées, le domaine d'intérêt des parents le plus cité est le **« bien être physique, santé »**. Il est cité à **81%** par les personnes interrogées et à 58% en domaine d'intérêt prioritaire. Puis la **« scolarité »** à **70%** - par contre cette réponse n'est citée qu'à 21% en domaine d'intérêt n°1.

« Education des enfants » est citée par 63% des personnes interrogées et « les relations familiales » par 55%.

Ainsi, si la scolarité est un domaine d'intérêt cela n'apparaît que rarement comme une priorité par rapport à la santé et cela se rapproche de l'éducation hors scolarité (pour 17% des personnes interrogées en priorité n°1).

**La santé est une des premières obligations des parents** et les résultats confirment que ce domaine est bien un enjeu essentiel pour les familles. De même, « **la famille est le premier acteur de santé** auprès de l'enfant, bien avant sa naissance. De plus, la santé, n'est pas un objectif en soi, mais aussi un moyen au service d'autres objectifs (de formation, de cohésion...)»<sup>6</sup>.

Les sources d'information se trouveraient en priorité et pour **59% et 53% au sein de la famille et des amis**.



20% pour la presse, 29% pour les magazines, 34% pour les livres. Cependant, **64%** des personnes interrogées trouvent des informations **dans au moins un de ces trois supports**. Et 20% consultent au moins deux de ces supports.

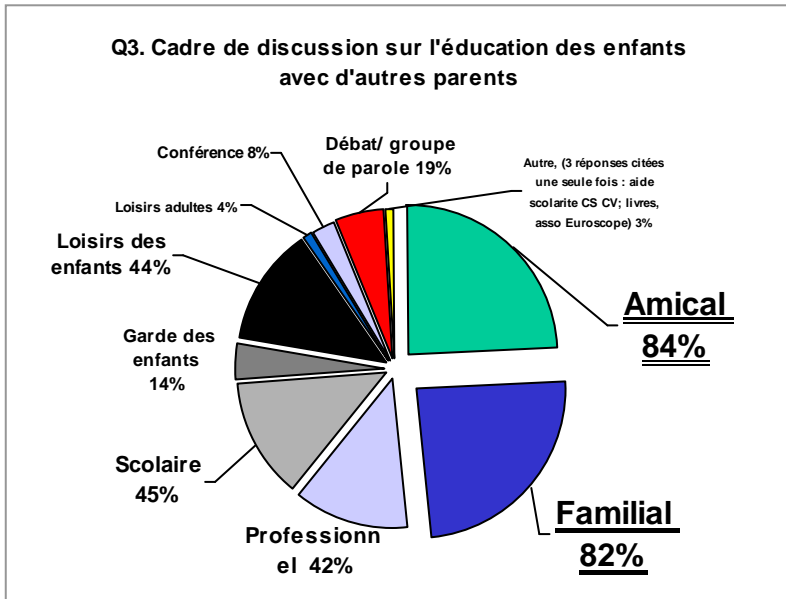
**77%** des personnes interrogées ont cité soit la famille, soit les amis, soit les deux. Les deux (famille et amis) sont cités en même temps pour 33% des personnes interrogées.

Les **structures associatives sont citées dans 19%** et les **structures publiques 26%**. Ce qui représente peu par rapport aux autres sources d'information.

**84%** des personnes interrogées discutent de l'éducation des enfants dans le cadre amical et **82%** dans le cadre familial. 42% indiquent les deux cadres, donc **pour 58% c'est l'un ou l'autre**.

46% citent en priorité le cadre familial contre 35% en priorité le cadre amical.

<sup>6</sup> Extrait du rapport remis par le professeur Danielle Sommelet au Ministre de la Santé le 29 mars 2007 : « L'enfant et l'adolescent : un enjeu de société, une priorité du système de santé », p. 523.



La réponse **débats/ groupes de parole** est citée par 19% des personnes et **conférence** par 8%. Les deux réponses n'ont jamais été citées par la même personne. **Cumulés ces réponses représentent 27% des questionnaires ce qui n'est pas négligeable.**

On peut se poser la question de la représentativité de ces résultats sachant que les questionnaires ont en majorité été administrés dans des lieux ou par des personnes organisant ce type d'activité.

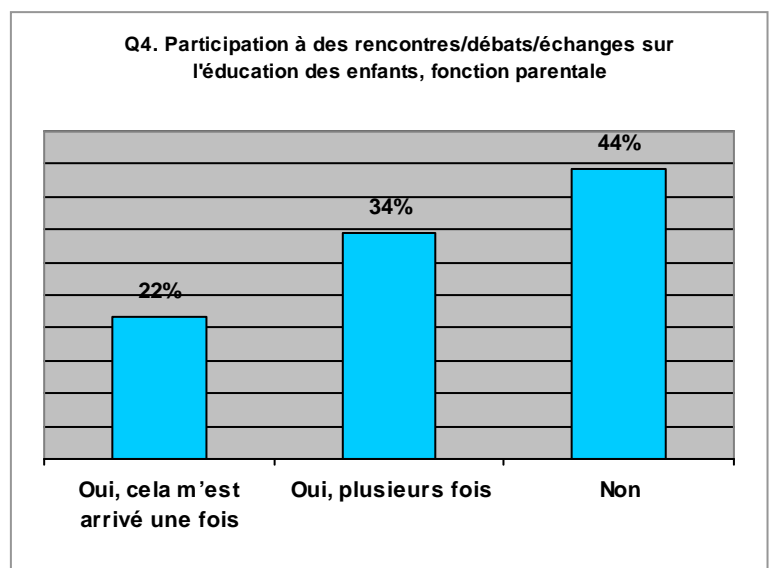
Cependant, ces résultats montrent la pertinence de l'idée « les parents aident les parents » défendue par le REAAP et confirment le fait que **les parents traitent de questions d'ordre parentale d'abord en famille ou entre amis. Le réseau de connaissance correspond à un préalable. Dans un deuxième temps, si les informations ou réponses apportées sont jugées insatisfaisantes ou incomplètes, les parents font appel à d'autres réseaux et interlocuteurs.** Il serait intéressant de savoir à quel moment les parents sortent du cadre de connaissance, de manière à savoir quelles réponses apporter. **Les réponses type débats, groupes de parole, conférences conviennent à un certain nombre de familles, mais d'autres réponses sont à inventer.**

### Rencontres/débats/échanges sur l'éducation des enfants

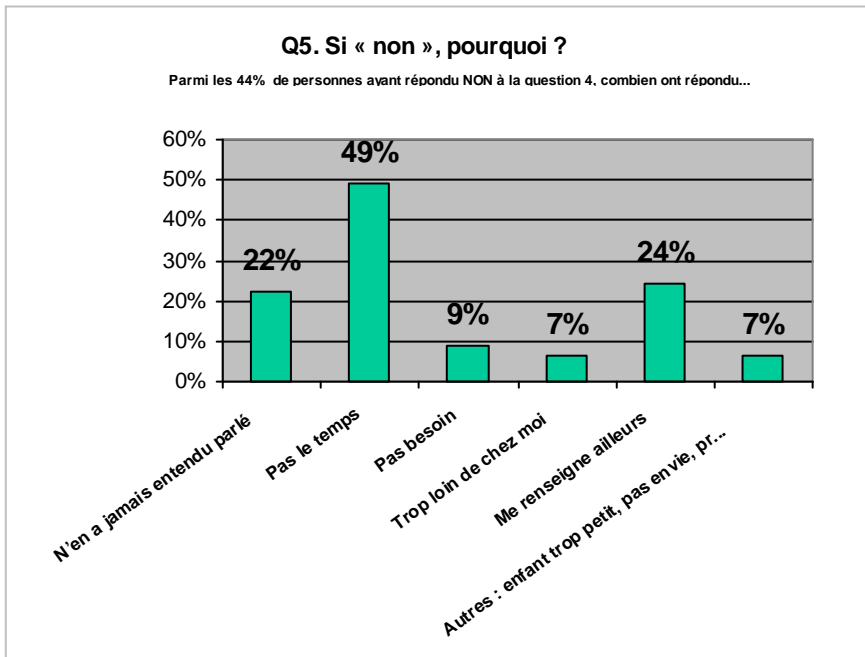
▪ **La participation :**

Les résultats sont assez partagés : 22% de « OUI une fois » et 34% « OUI plusieurs fois », ce qui représente en cumul **56% de réponses « OUI » contre 44% de réponses « NON »**. Là aussi on peut se demander dans quelle mesure ces résultats sont représentatifs compte tenu des conditions d'administration des questionnaires.

Cela confirme l'idée que les parents ne passent pas forcément par ces dispositifs, en tout cas pas en priorité, mais que cela leur arrive.



**Parmi les personnes ayant répondu « non », 49% évoquent le manque de temps.** Ce qui est en général une réponse de principe pour éviter d'avoir à trouver d'autres réponses plus pertinentes ou sincères – ou justement pour signifier qu'il ne s'agit pas d'une priorité.



**24% se renseignent ailleurs :** on peut supposer, compte tenu des réponses précédentes, que cet ailleurs correspond, en premier lieu, aux réseaux familiaux et amicaux ainsi que dans divers supports écrits.

**22% n'en ont jamais entendu parler :** résultat faible à priori, mais à nuancer sachant que le public interrogé fréquente des lieux où se situent des actions parentalité.

Ainsi, on constate que cette réponse apparaît majoritairement dans des questionnaires qui n'ont pas été administrés dans des structures ou par des acteurs qui proposent ce type d'actions, mais cette réponse apparaît aussi dans certains questionnaires administrés par des structures ou aux abords de structures proposant cette activité.

**Cette réponse peut signifier un manque d'information.** Mais il faudrait connaître plus précisément dans quel contexte a été administré le questionnaire. On peut supposer que le nombre de personnes n'ayant jamais entendu parler de ce type d'action serait plus important s'il n'y avait pas de biais induit par le lieu d'administration des questionnaires ou par l'enquêteur.

A noter que **la réponse « pas besoin » représente 9% des réponses totales.** Sur les quatre personnes ayant choisi cette réponse, une personne seulement n'a pas répondu à la question 10 sur les préoccupations par rapport à l'éducation des enfants. Les trois autres personnes s'adressent à des médecins et au centre social pour les questions qui les préoccupent, ce qui suppose qu'elles savent où trouver des réponses à leurs questions.

Il est impossible d'affirmer que les autres personnes n'ayant jamais assisté à ces actions ne trouvent pas de réponses : on sait qu'elles se réfèrent en priorité à leur réseau de connaissance, puis dans un second temps à d'autres acteurs. Il peut s'agir de documentations, de structures ou de services spécialisés.

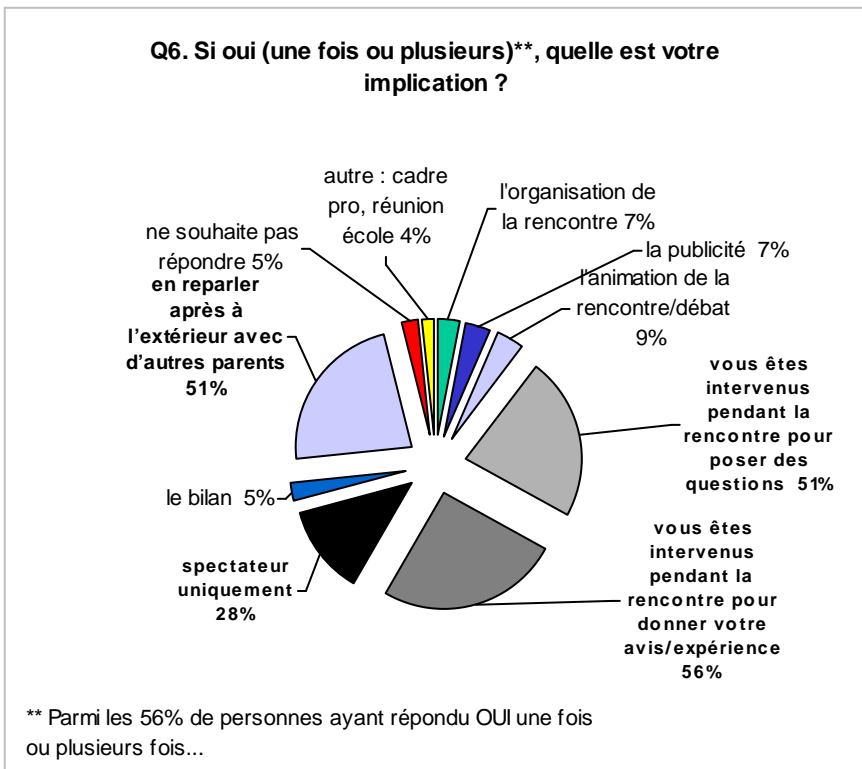
Il serait intéressant d'approfondir le sujet par des entretiens semi-directifs par exemple autour des questions suivantes : dans quelle mesure les personnes qui déclarent ne pas avoir le temps seraient-elles prêtes à assister à ce type d'activité ? Préfèrent-elles les démarches individuelles au détriment des actions collectives ? Et pourquoi ?

Le croisement de cette question avec les catégories socio-professionnelles ne permet pas d'obtenir des données suffisamment significatives pour conclure à une corrélation entre la catégorie socio professionnelle et le fait d'assister à des rencontres/débats sur l'éducation des enfants.

On remarque cependant que plus d'un tiers des employés sont déjà allés plusieurs fois à des rencontres, cette proportion se rapproche également de la proportion des personnes faisant appel au service de médiation familiale.

▪ **L'implication :**

Plusieurs réponses par questionnaire étaient généralement apportées d'où un total de 127 réponses. L'implication des parents quant aux rencontres/débats/échanges se **situe à 56% dans une intervention pendant la rencontre pour donner son avis, 51% pour poser des questions, 51% en reparler après avec d'autres parents.**



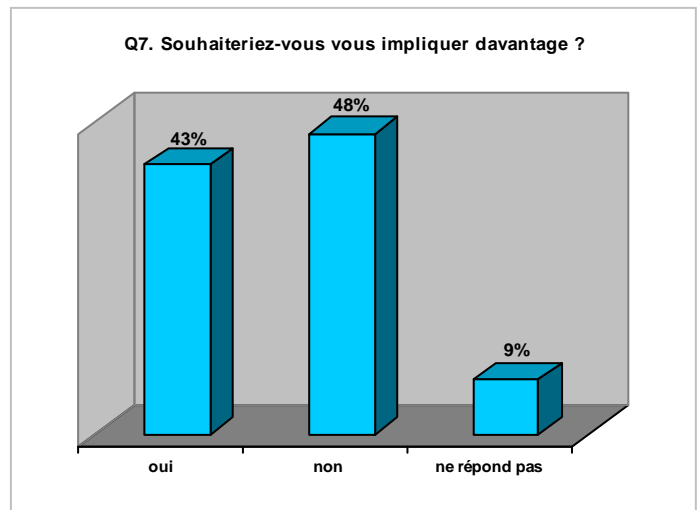
Ce dernier résultat est la preuve d'un **effet démultiplicateur** : si le nombre de personnes assistant à ces rencontres n'est pas très important, beaucoup plus de personnes en entendent parler ensuite.

**Ces trois réponses cumulent 71% des retours totaux.** Si l'on ajoute la réponse « spectateur uniquement » (28%) on obtient un cumul de 83%.

Ainsi **les réponses indiquant plus d'implication en matière d'organisation et d'animation des échanges ne représentent que 17% des réponses totales.**

On pourrait prétendre que ce résultat signifie une volonté pour les parents de ne pas s'impliquer sur les aspects organisationnels et logistiques. Or cette analyse est réductrice et occulte la question de la place laissée aux parents dans l'organisation de ce type d'action, mais aussi des moyens dont les professionnels et responsables associatifs disposent pour permettre aux parents de prendre une place plus importante dans la préparation de ces rencontres.

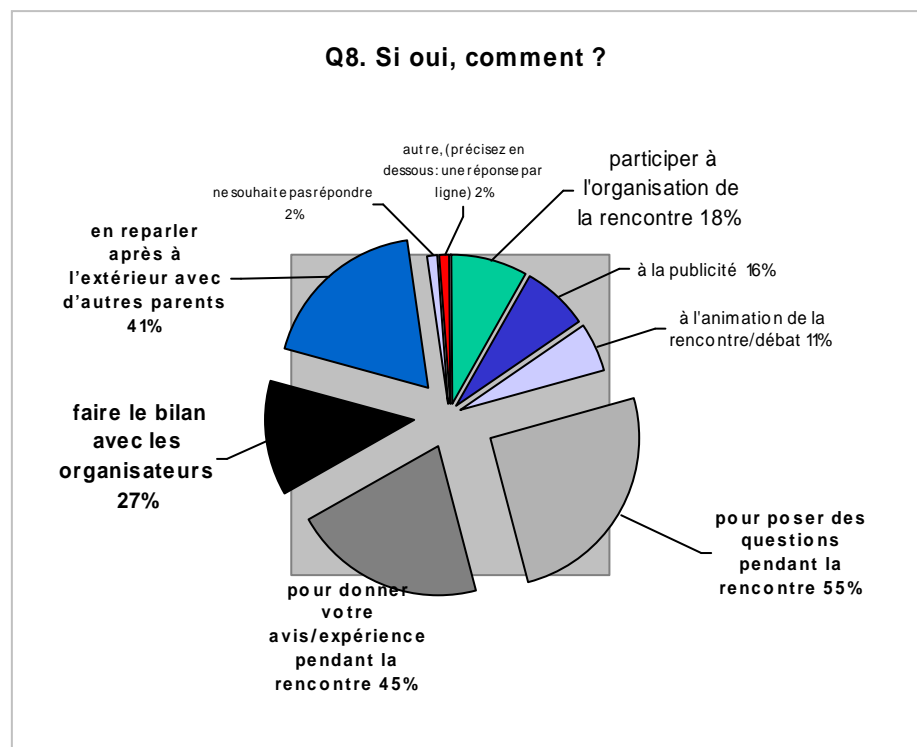
En outre, sur l'ensemble des personnes interrogées **43% souhaiteraient s'impliquer davantage.**



La manière dont les personnes souhaiteraient s'impliquer davantage est proche de celle dont elle s'impliquent actuellement : dans 55% des cas en posant des questions pendant les rencontres, 45% en donnant leur avis ou expérience, 41% en reparlant après avec d'autres parents. En cumul cela représente 65% des réponses au total (92 réponses).

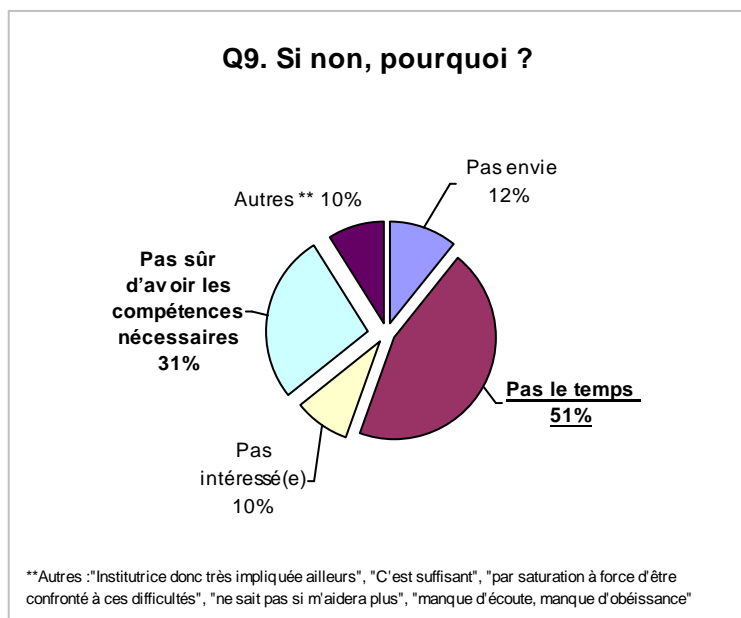
Cependant on note que les **intentions d'implication sont plus importantes en matière d'organisation** : notamment « faire le bilan » obtient 27% des réponses. Cela **représente 33% des réponses au total ce qui est le double par rapport à l'implication consentie actuellement.**

Ce résultat vient renforcer l'analyse apportée sur la place des parents dans la préparation des rencontres.



**Si les intentions d'implication montrent un écart avec l'implication réelle, on peut supposer que c'est en partie le signe d'un manque de place laissé aux parents dans le montage de projets.** Comment aider les parents à passer de l'intention à l'acte ? Comment les inciter ou les encourager ? Comment valoriser/exploiter les facultés d'agir des parents ? Les éléments apportés pages 20 et 21 concernant les étapes ou conditions préalables à la conduite d'un projet parentalité constituent quelques pistes de travail et de réflexion.

Cela conforte le rôle des associations, des centres sociaux, et en particulier des référents famille, plus dans l'accompagnement de projet que dans leur réalisation. Cette idée suppose que le temps passé à cet accompagnement puisse être réellement pris en compte et valorisé comme un temps de travail.



**Pour les personnes ayant répondu ne pas s'impliquer davantage, la réponse « pas le temps » représente 51% et la réponse « pas sûr d'avoir les compétences nécessaires » 31%.**

Ce taux de réponse n'est pas négligeable, car il peut suggérer **un manque de confiance des parents dans leurs compétences de parents, mais peut-être aussi un manque de compétence dans leur capacité de transmission de leurs expériences.**

On suppose que les compétences d'organisation sont en question et cela renvoie encore aux analyses des questions précédentes qui pointent un besoin d'accompagnement des parents dans le montage de projets.

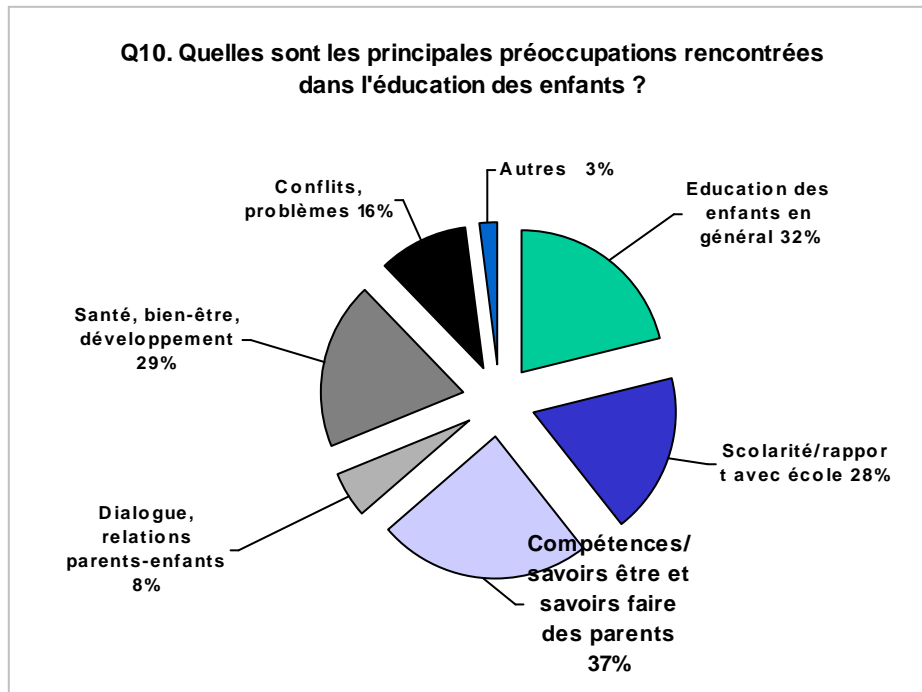
La mise en place de formations pourrait être une solution, mais, compte tenu de la contrainte de temps fortement évoquée, on peut se demander combien de parents se rendraient effectivement disponibles pour ce type d'action.

En cumul, les réponses « pas envie » et « pas intéressé » représentent 22% des réponses « non ». Ainsi, on peut supposer que si les freins liés aux problèmes de temps et de compétences étaient levés ou limités, la majorité des personnes interrogées serait donc, à priori, intéressée ou motivée par une implication plus importante dans le cadre des rencontres/débats. Dans ce contexte, il conviendrait tout particulièrement de s'interroger sur les solutions à mettre en place permettant de résoudre ou de pallier ces difficultés.

Il y a eu peu de réponses multiples sur cette question, donc les pourcentages par rapport au total des réponses sont quasiment identiques.

## Les principales préoccupations rencontrées dans l'éducation des enfants

157 réponses au total ont été données dans le cadre de cette question ouverte. Les réponses ont été regroupées dans des sous groupes<sup>7</sup>.



Certaines catégories de préoccupations rejoignent les « domaines d'intérêt » de la question 1 mais dans des proportions très différentes. Les mots « domaines d'intérêt » et « préoccupations » sont proches même s'ils ont des significations différentes, mais il était volontaire de poser les deux questions en début et fin de questionnaire afin d'observer d'éventuels écarts.

**Ainsi, « bien être » et « scolarité » des enfants représentent moins de 30% des réponses contre plus de 70% dans la question 1. Peut-on supposer que les parents font confiance au corps médical et enseignant pour gérer ces questions ?**

**37% des réponses correspondent à une catégorie regroupée sous l'appellation « compétences, savoirs être et savoirs faire des parents ». Cependant, les mêmes personnes ont donné parfois plusieurs réponses dans cette catégorie (moins fréquent pour les autres catégories à 2 ou 3% près). Cela représente 25% de parents qui s'interrogent sur leur capacité à éduquer, « élever » leurs enfants, sur les qualités dont il faut disposer, sur leur rôle, sur la place de chacun.**

<sup>7</sup> Cf. annexe 5 : tableau de présentation des réponses aux questions ouvertes

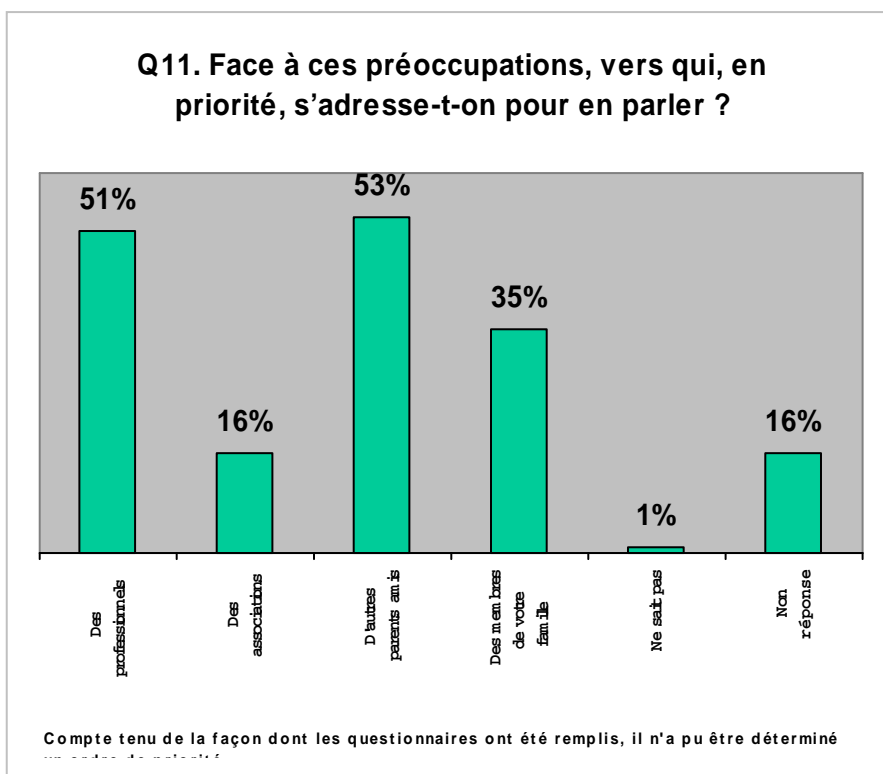


Ce problème de compétences semble récurrent et devient particulièrement intéressant dans le cadre d'un travail sur le soutien à la parentalité. Cela confirmerait l'hypothèse selon laquelle les parents seraient demandeurs de solutions qui leur permettent de se sentir plus en confiance par rapport à leur rôle. Ces questions sont traitées en priorité entre amis, auprès du secteur psy et auprès des centres sociaux (on peut supposer qu'il s'agit des lieux parentalité déjà mis en place). La plupart des personnes ayant donné une réponse dans cette catégorie n'ont pas répondu à la question 13 « quel(s) type(s) de service souhaiteriez-vous trouver à proximité ? » - il est possible de déduire dans une certaine mesure que d'autres solutions sont à imaginer.

De même des catégories « dialogue/relation parents-enfants » et « conflits, problèmes » révèlent également des attentes par rapport à des préoccupations qui peuvent se régler dans le cadre d'actions de soutien à la parentalité.

### Modes de résolution de ces préoccupations<sup>8</sup>.

Sur la totalité des questionnaires, 53% des personnes interrogées s'adressent à des amis, 51% à des professionnels, 35% à la famille. Ainsi, sur des domaines d'intérêt ou sur l'éducation en général des enfants, les personnes interrogées recherchent des informations dans la presse, les magazines ou des livres (59%) ou discutent avec leur famille (82%), on constate que ce pourcentage est bien plus faible lorsqu'il s'agit d'évoquer des « préoccupations ».



Face à des difficultés, **les professionnels joueraient un rôle plus important que la famille et quasiment aussi important que les amis.** Les associations semblent moins bien repérées.

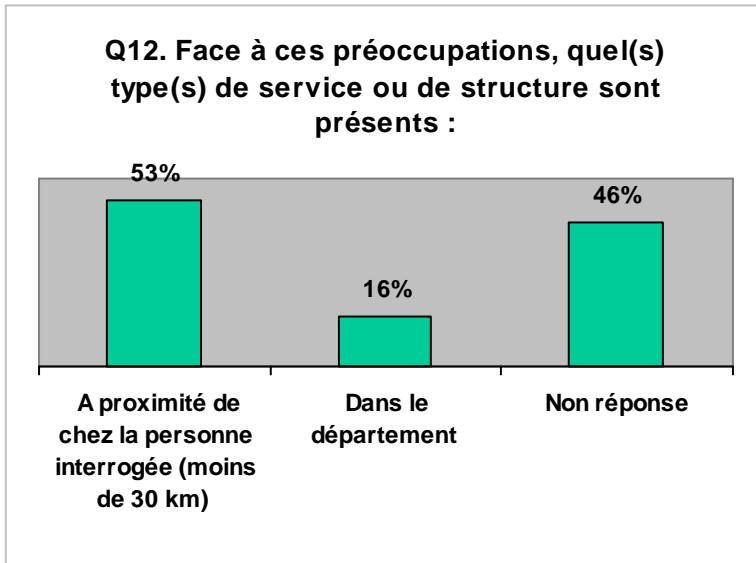
Le secteur psy occupe une place importante.

**Les réponses individuelles sont plus identifiées que les réponses collectives.** Peut-on en déduire qu'elles sont aussi plus recherchées ?

**16% des personnes interrogées n'ont pas répondu à cette question.**

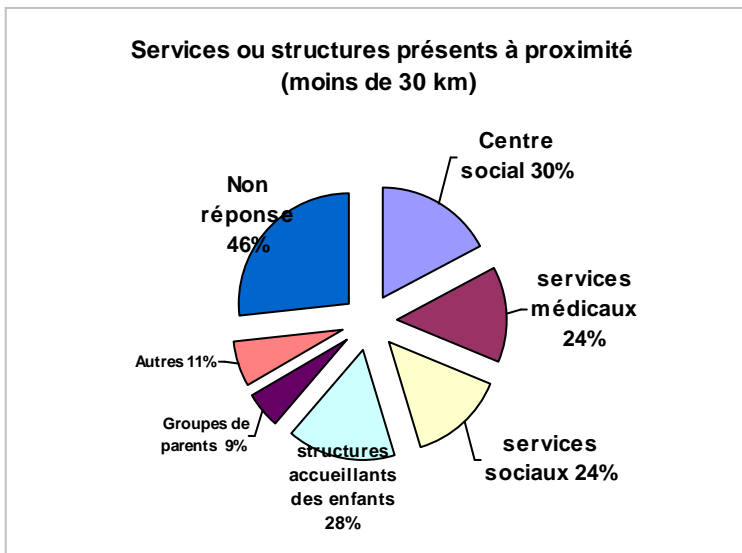
<sup>8</sup> Annexe 6 : tableau de présentation des réponses aux questions ouvertes

## Les services ou structures repérés



**46% des personnes interrogées n'ont pas répondu.** Un fort taux de non réponse qui peut être du en partie à une certaine lassitude vers la fin du questionnaire. En même temps il est problématique que des réponses spontanées ne viennent pas à l'esprit des personnes, sachant que l'on évoque le sujet depuis déjà plusieurs minutes.

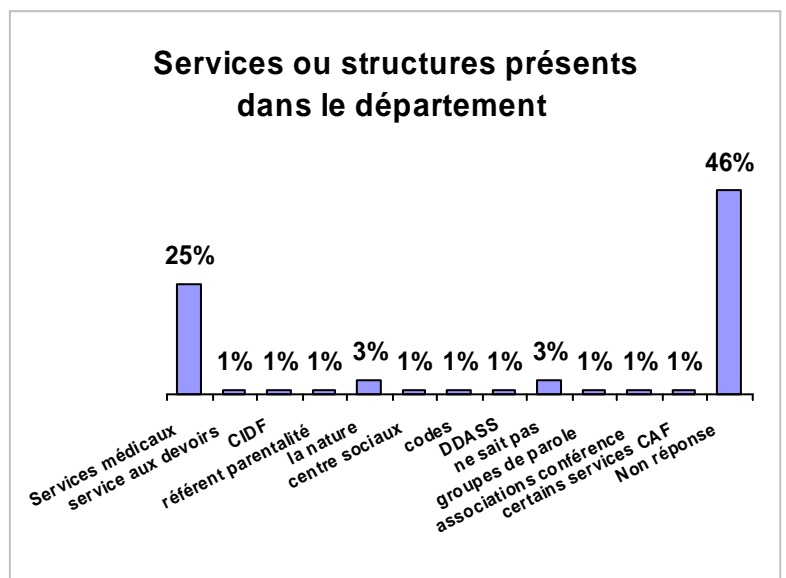
Sur l'ensemble des personnes ayant répondu à la question (soit 54% des personnes interrogées), **77% ont pu citer des services ou structures à proximité de chez elles.** Cela à Gap comme sur les territoires moins équipés.



Les réponses désignent les centres sociaux (30%), les équipements accueillant des enfants (28%), les services médicaux (24%), les services sociaux (24%), groupes de parents (11%), ainsi que quelques réponses isolées.

23% des personnes ayant répondu ont pu citer des services présents dans le département, en particulier des services médicaux. Ce taux de réponse est faible et suppose que les personnes ne sont pas très bien informées de ce qui existe sur le département. Ou bien qu'elles trouvent ce qu'elles cherchent à proximité et de manière satisfaisante.

15% des personnes ayant répondu citent des structures de proximité et sur le département.



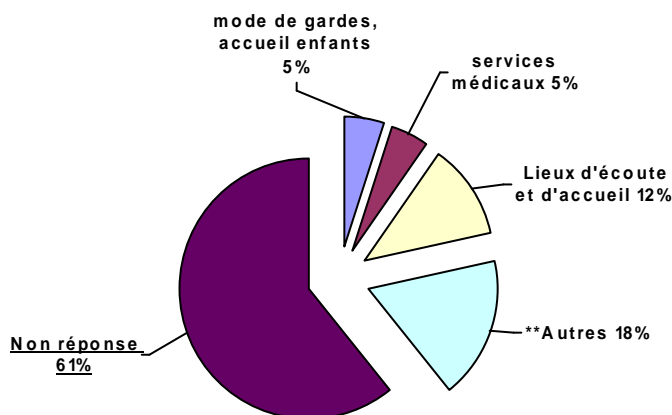
## Structures ou services souhaités à proximité

**61%** des personnes interrogées à ce sujet n'ont pas répondu. Les réponses obtenues sont très variables dont un certain nombre concernant des lieux parents enfants.

Ce fort taux de non réponse peut suggérer que les personnes possèdent déjà tous les services qu'elles souhaitent à proximité (ce qui peut être mis en doute...).

Parmi les réponses, **les lieux d'écoute obtiennent 12%** ce qui n'est pas négligeable.

Q13. Quels types de service souhaiteriez-vous trouver à proximité ?



**\*\*autres** : asso pour le handicap, services ouverts à tous, structures existantes plus ouvertes, transport, para médical garder services publics et asso déjà existantes sur Queyras, REAAP, activités sportives pour les Mamans, accès Internet, un lieu pour rencontrer spécialistes sur drogues et SIDA, conférences débats, aucune idée, après le collège l'aide aux devoirs, rien de plus

## 3)– Synthèse

Les résultats de l'enquête consacrent les réseaux amicaux et familiaux comme sources et cadres privilégiés de recherche et de partage d'information sur « les enfants ». Ces réseaux sont, pour une grande majorité des personnes interrogées, sollicités en premier lieu sur les questions d'ordre général sur l'éducation des enfants.

Les professionnels, du secteur social, médical, psychiatrique, sont ensuite consultés sur des problématiques individuelles spécifiques, nécessitant une prise en charge plus soutenue.

**Les actions de soutien à la parentalité se situent entre ces deux niveaux : lorsque le réseau habituel de personnes proches ne suffit plus ou n'est pas adapté et lorsqu'il n'est pas encore temps ou pas nécessaire de consulter les services sociaux ou médicaux.**

**D'autre part, les parents participent et s'impliquent peu dans le montage de projets liés à la parentalité, mais ils souhaiteraient s'investir davantage.**

Les questions que le réseau parentalité doit se poser sont alors :

- A quels moments précis, les parents peuvent avoir besoin de soutien et de conseils venant d'autres parents (autres que ceux de leurs réseaux) ou d'autres acteurs « parentalité » ? et l'information est-elle accessible ?
- Comment rendre les parents acteurs de ce réseau ? comment mesurer avec justesse l'engagement consenti ?
- Comment permettre la meilleure adéquation possible entre les actions engagées et les publics concernés ?

## **IV – Propositions et pistes de travail 2007 – 2008**

### **▪ Les bassins :**

- Identifier des référents REAAP dans tous les bassins, préciser le rôle, clarifier les modes, contenus et fréquences des rencontres
- Si besoin, repenser le découpage, en morcelant ou en unifiant, et tendre vers une structuration en comités d'animation locaux
- Développer les formations et les outils propres à l'animation de réseau
- Attribuer et pérenniser pour tous les bassins un financement pour l'animation, selon des besoins et des objectifs qui auront été précisés.

### **▪ Comité d'animation :**

- Repenser la composition : élargir à d'autres partenaires
- Proposer et former des groupes de travail thématiques pour travailler ensemble (financeurs et opérateurs) sur un cadre : par exemple, la relation famille /école, l'absentéisme scolaire, la naissance d'un premier enfant – aller jusqu'à définir des axes départementaux ?
- Avancer collectivement sur les projets innovants à mettre en place.

### **▪ Comité de financeurs :**

- Réfléchir à une organisation concertée des financeurs
- Aider à définir des critères communs de financement / par an / par financeur
- Encourager la faisabilité d'un fond commun parentalité en tentant de concilier les contraintes administratives et de temps des institutions

### **▪ Communication :**

- Formaliser la communication sur le REAAP, les réflexions et les actions entreprises afin de les valoriser
- Repenser et réactualiser l'annuaire REAAP : réflexion par bassin puis mise en commun à valider par le comité d'animation
- Favoriser, rationaliser, cibler les échanges par courrier électronique
- Mettre en place un site Internet : site UDAF ou site REAAP national
- Elaborer un journal d'information à l'échelle départementale consultable en version papier et électronique, mettre en place un comité de rédaction
- Développer les liens entre les dispositifs PIF et REAAP en organisant des temps d'échange réguliers.

▪ **Formation :**

- Etablir un plan de formation visant les professionnels, les bénévoles et les parents (notamment permettre aux porteurs de projets de mieux valoriser les compétences des parents).
- Repérer des professionnels susceptibles d'intervenir dans le département.

▪ **Evénementiel :**

- Coordonner un ou deux temps forts de réflexion et d'échange autour de thèmes de travail, dans l'esprit de ce qui a été mis en place par l'UDAF dans le cadre de ses 60 ans ou dans l'esprit des forums parentalité mis en place sur d'autres départements.